

Quels leviers pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français ?

Déclaration du groupe des Professions libérales

Le projet d'avis qui nous est soumis est prospectif, et d'abord sur la définition qu'il donne de la compétitivité : une approche globale qui ne se réduit pas à une notion de prix et de coûts de production, mais qui s'entend comme capacité à proposer une alimentation saine et de qualité, tout en satisfaisant, à des prix acceptables, les besoins sociétaux en matière de santé et de renouvellement des ressources naturelles, et bien-sûr en rémunérant équitablement le travail.

C'est une définition ambitieuse, comme le sont les perspectives ouvertes par l'avis : redynamiser les filières déficitaires, territorialiser la PAC...

On peut cependant penser que la question des prix et des volumes restera centrale, ne serait-ce que pour permettre aux agriculteurs de dégager des capacités d'investissement permettant de répondre toujours mieux aux attentes de la société. Il est certain aussi qu'une période de transition sera nécessaire si l'on veut réinsérer, par exemple, la polyculture dans certains territoires dont l'élevage a disparu parfois depuis près de 35 ans.

L'avis pose les jalons de ces réflexions.

L'avis insiste à juste titre sur la nécessaire gestion de la ressource en eau, sur l'importance des cultures légumineuses et de l'agriculture biologique. La politique foncière n'est pas oubliée, non plus que l'importance des SAFER, ni même le renforcement des interprofessions, et la nécessaire adaptation du droit de la concurrence pour tenir compte du rôle spécifique des organisations de producteurs.

Cependant certains points de l'avis ne manquent pas d'interroger.

Notamment la proposition d'expérimenter de nouvelles normes comptables pour apprécier leurs résultats en prenant en compte les coûts environnementaux. Il faut en effet éviter d'opacifier l'information financière et de traiter de la comptabilité sans envisager les conséquences fiscales. On peut s'interroger aussi sur la portée d'une loi qui érigerait le sol en bien commun au même titre que l'air ou l'eau. De telles propositions mériteraient une discussion plus approfondie, et notamment parce qu'elles n'engagent pas que la profession agricole.

Le groupe des professions libérales salue le rapporteur, notre collègue Jacques Pasquier, pour la qualité prospective de son travail. Mais ces interrogations sur les préconisations de l'avis ont pesé sur la réflexion du groupe, de telle sorte qu'elles ont conduit notre groupe à devoir s'abstenir lors du vote.